

Rocade Nord-Ouest de Besançon - Mise en place de la concertation préalable

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les premières études de la Rocade Nord-Ouest ont été engagées par la DDE et le CETE de LYON.

Avant d'aller plus avant dans les études de détail, il convient de procéder à une large concertation dite préalable à l'élaboration de l'avant-projet, conformément à l'article L300 2 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation sera organisée de la façon suivante :

- mise en place de panneaux sur le site ;
- organisation d'exposition publique du projet avec plans, maquette, dans deux salles, l'une pour le secteur de Planoise et Saint-Ferjeux, l'autre pour le secteur des Zones Industrielles des Montboucons, de Montrapon et de Saint-Claude.

Ces deux expositions d'une durée de 2 jours chacune seront clôturées par une réunion-débat publique animée par les représentants de la DDE.

- organisation d'une réunion-débat publique de synthèse dans une salle de la Mairie de Besançon à la fin de la période de concertation ;
- un bilan de cette concertation sera soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

Les dates et lieux de ces expositions et réunions-débats seront communiqués par voie de presse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de cette concertation préalable à l'élaboration de l'avant-projet de la Rocade Nord-Ouest.

Mme BULTOT : Nous avons, au cours d'un précédent Conseil Municipal, voté favorablement pour le tronçon de la rocade Nord-Ouest qui va de Planoise à la RN 57 en direction de Vesoul. Nous avons également dit que pour les élus alternatifs, ce tronçon représente à nos yeux ce qui peut être qualifié de voie de desserte des différents quartiers, en particulier la technopole et les nouvelles ZAC qui se créent à Planoise.

Cependant, nous tenons à réaffirmer notre opposition au saccage de la vallée des Mercureaux et restons favorables au grand contournement pour des raisons politiques autant qu'écologiques. Nous sommes convaincus que c'est à travers le PACT que peut être reconsidérée la position du petit contournement. Donc, contrairement à André NACHIN et probablement à ses amis, nous persisterons à voter pour ce tronçon particulier, ayant acquis l'assurance que la partie entre Planoise et Micropolis sera enterrée et que le dispositif de protection de l'environnement sera respecté sur tout le parcours de cette voie en milieu urbain. La voie de desserte favorisera l'emploi des Bisontins par l'implantation d'entreprises.

Nous ne faisons pas partie des écologistes qui, assurés de la garantie de l'emploi pour eux-mêmes, n'hésitent pas à préconiser le désert pour sauvegarder leur cadre de vie. Nous pensons au contraire qu'apporter l'emploi, donc un revenu régulier permet d'élever la conscience écologique d'un nombre de plus en plus important de nos concitoyens et non pas le contraire.

Cette rocade pose cependant deux problèmes en l'état actuel des choses : premièrement, les délais d'achèvement des travaux seront très longs, probablement plusieurs années, ce qui pose un second problème qui est celui de la sécurité immédiate des piétons à hauteur de Micropolis.

Un an après le décès accidentel d'Ariane BOULADON, c'est avec émotion que nous avons appris le décès de Mme Nelly JEANMOUGIN, une Planoisienne, mère de famille qui laisse plusieurs orphelins et

qui a eu lieu au même endroit. Malgré les améliorations apportées par les Services de la Voirie, le Collectif Sécurité Planoise avait attiré l'attention, au cours d'une réunion publique fin 1990, sur les dangers qui subsistaient. Il relevait que plusieurs accrochages de piétons par des automobilistes avaient été évités de justesse. Par ailleurs, les usagers de Planoise avaient observé que les barrières mises en place gênaient la visibilité de la route pour les personnes de petite taille et notamment les enfants. La circulation en constante augmentation dans cette zone rend de plus en plus périlleuse la traversée des piétons. L'extension rapide de Besançon sur la zone Ouest va aggraver cette situation puisque cet axe routier va rester en l'état pendant encore plusieurs années.

C'est au nom du Collectif Sécurité Planoise dont je suis élue au bureau que je demande à nouveau que l'on réétudie la construction d'une passerelle. Il s'agit d'une urgence, d'une priorité pour les Planoisiens et les usagers de Micropolis. Nous ne pouvons prendre prétexte que des plans de circulation à long terme vont régler ce problème, c'est comme en médecine où il faut aussi répondre aux urgences.

En tant que responsables de notre ville, nous ne pouvons maintenir ce quartier dans un sentiment d'insécurité qui est allé en s'aggravant cette semaine. Au point de vue technique, ce n'est pas sept ou huit marches de plus que la passerelle de la MPT à la poste de Planoise qui va décourager les Planoisiens de l'utiliser car cette route nationale fait peur et pour cause !

Besançon est primée pour sa qualité de l'environnement, Besançon peut aussi innover. Je suggère l'étude d'une passerelle où les marches pourraient être remplacées ou doublées par un escalator. L'ensemble serait couvert comme la passerelle qui rejoint la place de l'Europe au lycée Victor Hugo. On peut avoir un projet qui s'intègre bien dans l'environnement. Je ne pense pas que la solution simpliste demandée par André NACHIN hier dans l'Est qui est de démissionner Bernard RÉGNIER ait une quelconque utilité. Ce n'est pas une question d'homme, c'est une question de choix politique et j'ai confiance dans la majorité pour se rendre à l'évidence et le faire.

M. NACHIN : Nous en sommes à la rocade Nord-Ouest de Besançon ?

M. DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. NACHIN : Sauf à imaginer que Martine BULTOT faisait allusion aux écologistes des amis de son groupe quand elle faisait allusion aux gens qui ne sont pas conscients de la nécessité de préserver l'emploi et de développer l'emploi, je ne vois pas à qui elle pouvait faire allusion dans cette salle !

Alors j'aurais un certain nombre d'observations à faire sur ce qui est proposé pour la mise en place de la concertation préalable. Tout d'abord, je pense que la durée de deux jours pour l'exposition qui est prévue, est beaucoup trop courte et je proposerai tout à l'heure un amendement qui prévoit une durée un peu plus longue. Je souhaiterais également que pour ces travaux importants contre lesquels nous nous sommes prononcés parce que nous considérons qu'ils appartiennent à une conception archaïque de l'urbanisme et des voies de communication, les populations soient informées d'une façon très exacte et très équitable et c'est pourquoi, je proposerai donc un autre amendement dans lequel je demanderai qu'il y ait une présentation contradictoire du projet dans BVV. C'est un projet important auquel vous êtes très attaché : vous en avez fait une opération pilote dans votre agglomération. Peut-être les générations futures plus tard donneront à cette voie le nom du Maire qui en a pris la responsabilité, je le souhaite en tout cas (rires) mais je voudrais rappeler que c'est une voie européenne dont le trafic est actuellement évalué à 25 000 véhicules / heure, non par jour - BOICHARD, je crois que tu es assez intelligent pour avoir rectifié de toi-même-

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Continuez.

M. NACHIN : Il n'y a rien qui soit actuellement prévu pour assurer la protection des populations contre les nuisances sonores et contre la pollution atmosphérique qui s'ensuivra. J'ai donc deux textes à vous proposer, deux amendements. Le premier amendement : «*Dans le souci de procéder à une concertation aussi large que possible, un quatre pages comme cela a été fait pour l'Université au mois de janvier, sera consacré dans BVV à une présentation contradictoire du projet où pourraient s'exprimer*

d'une manière équitable ceux qui sont favorables et ceux qui sont opposés à ce projet». Et puis le deuxième amendement que je proposerai : «Ces deux expositions d'une durée de quinze jours chacune seront clôturées par une réunion-débat, les quinze jours se substituant aux deux jours qui sont prévus dans le texte».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'autres interventions ? Alors nous en revenons donc à cette concertation, je laisse de côté pour l'instant les propos de Martine BULTOT concernant Micropolis, nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

En ce qui concerne la concertation, elle est prévue par un texte réglementaire et si nous avons mis des expositions d'une durée de deux jours, c'est que les deux jours sont prévus par la loi. Une exposition de deux jours permet à chacun de voir ce qu'il en est, avec à la suite de ces deux journées, une réunion-débat publique sous la responsabilité de la DDE, car il ne s'agit pas d'un projet municipal mais d'un projet de l'Etat.

Passer de deux jours à quinze jours, moi ça me paraît totalement inutile, pourquoi pas trois mois ? Comme ce sont les spécialistes des opérations à retardement, etc. et qu'on sait pertinemment que le souci de l'association que représente ici André NACHIN, c'est d'aller vers la négation totale de cette voie de contournement, je pense qu'il n'est pas utile de prévoir davantage.

Deuxièmement, l'exposition par B.V.V. sur quatre pages, je le laisse au soin des responsables, de Pierre RUEFF qui est chargé de cela en tant qu'élu, de Hubert DEMAZURE qui est le représentant, le journaliste adapté à toutes les situations. S'il souhaite faire sur un quatre pages, organiser un débat, une publication, libre à eux, ils n'ont pas de conseils à recevoir de la part du Conseil Municipal pour savoir s'il faut ou pas exposer cela dans les suppléments de BVV. Donc, je pense que les deux amendements de M. NACHIN n'ont pas lieu d'être. Je vais les soumettre toutefois, puisqu'il s'agit de deux amendements, à votre vote.

M. JACQUEMIN : Je vais être très bref. Je souhaite effectivement qu'on puisse avoir un quatre pages sur les Montboucons pas seulement sur le contournement mais sur la desserte des Montboucons, c'est-à-dire également le projet tel qu'il est conçu pour cette zone des Montboucons. Voilà ma suggestion.

M. PINARD : Puisque la discussion est ouverte, je n'y peux rien, mais alors soyons cohérents. Je voudrais rappeler que notre projet, lui, est cohérent avec ce qu'il faudra bien réaliser un jour, le contournement pour joindre la rue de Vesoul et la route de Belfort. Nous avons, nous, au terme d'une longue concertation, dégagé un projet dans ce secteur-là et nous sommes arrivés à un accord, ça n'a pas été facile. Si on prend le contre-projet, à ce moment-là moi je demande une page pour expliquer où ils iront passer au Point du Jour, où ils iront passer dans ces coins-là. Parce que là encore, irresponsables comme d'habitude, ils ne se sont jamais posés la question de savoir comment on joindrait un jour, il faudra bien le faire, la route de Vesoul à la rue de Belfort. Je peux vous dire qu'il n'a pas été facile d'arriver à quelque chose, Paulette KUNSTLER le sait, qui donne satisfaction à l'ensemble de ces populations qui sont aussi respectables même si elles habitent le quartier modeste de Palente, que les populations qui sont défendues ici. Il faudrait quand même être un tout petit peu cohérent, avoir un plan d'ensemble et non pas procéder par petits bouts rajoutés les uns aux autres. Allez vous expliquer dans le secteur du Point du Jour ! Allez vous expliquer à Palente ! Allez vous expliquer également au chemin des Relançons ! S'il y a quatre pages, je souhaite quatre pages là-dessus aussi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ça en fera huit alors !

M. PONÇOT : Je voudrais rappeler à tout le monde qu'on peut chercher dans les archives, BVV a déjà fait paraître un article contradictoire sur le même sujet, je ne crois pas que le dossier ait beaucoup avancé depuis par la grâce de ceux qui ont fait tout arrêter. Par conséquent, c'est vraiment inutile de redire exactement les mêmes choses qu'on a dites, il y a trois ou quatre ans.

La discussion est close.

Après que les deux amendements suivants proposés par M. NACHIN, Conseiller Municipal, aient été repoussés à la majorité, 3 Conseillers seulement s'étant prononcés favorablement à chaque vote,

Premier amendement

«Dans le souci de procéder à une concertation aussi large que possible, un quatre pages, comme cela a été fait pour l'Université au mois de janvier, sera consacré dans BVV à une présentation contradictoire du projet, où pourraient s'exprimer d'une manière équitable ceux qui sont favorables et ceux qui sont opposés à ce projet».

Deuxième amendement

«Ces deux expositions d'une durée de quinze jours chacune seront clôturées par une réunion-débat, les quinze jours se substituant aux deux jours prévus dans le texte».

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins 6 abstentions, les modalités proposées par le Rapporteur pour cette concertation préalable.